



COMMUNE DE NANTEUIL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 23 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 octobre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Christophe NAUD, Christelle GERODOLLE, Hervé PARTHENAY, Suzette AUZANNET, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Laurence FESTINO, Marina CAPPELLAZZO.

Absents excusés : Nicolas PORTIER (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN), Catherine BROUSSARD (pouvoir donné à Laurence FESTINO), Loïc HERVE (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE), Sandra BONNIN-LEGRAND (pouvoir donné à Suzette AUZANNET), Luigi CAMPA (pouvoir donné à Hervé PARTHENAY).

Absents non excusés : Damien GALLES, Diana OBADIA, Jean-Paul SAINTON

Secrétaire de Séance : Nathalie LIEVENS

Date de convocation et d'affichage : 15/10/2024

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	16

ORDRE DU JOUR

I) **Désignation du secrétaire de séance**

II) **Validation du procès-verbal du 25 septembre 2024**

III) **Délibérations**

- 1) Désignation des agents recenseurs et modalités de rémunération
- 2) Avenants travaux RD611
- 3) Avenant convention gestion du Personnel Scolaire (GPS)
- 4) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : Assainissement collectif et non collectif 2023

IV) **Comptes rendus réunions et informations**

- 1) Culture et communication
- 2) Développement local et ressources
- 3) Vivre ensemble
- 4) Environnement et aménagement
- 5) Enfance et jeunesse

V) **Questions diverses**

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 25/09/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 25/09/2024 est validé avec 2 abstentions : Mme Marina CAPPELLAZZO et M Gilles MEUNIER car ils étaient absents lors de cette réunion.

II - Délibérations

1) Désignation des agents recenseurs et modalité de rémunération (D382024)

M le Maire rappelle que le recensement aura lieu sur la commune du 16/01/2025 au 15/02/2025. Il ajoute qu'il a retenu 3 agents recenseurs.

En termes de rémunération, il propose de conserver les montants proposés en 2019 soit 60 € par demi-journée de formation et par agent (il y a 2 demi-journées) et 6 € par fiche.

Il propose également d'ajouter une prime de 200 € brut par agent lorsque la mission sera terminée et si celle-ci a été réalisée avec sérieux et avec un taux de complétude dépassant les 90 %.

Les frais de déplacement sont inclus dans ce montant.

Les agents ont entre 230 et 290 fiches environ et selon la tournée qui est attribuée.

La collectivité perçoit une compensation financière de l'Etat. Le montant en 2019 était de 3200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et au recrutement des 3 agents recenseurs.***

2) Avenants travaux RD611 (D392024)

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, M le Maire avait proposé que le revêtement sur la partie voie douce soit coloré, pour la partie de la dernière tranche des travaux.

Ce choix de couleur est à la fois pertinent d'un point de vue esthétique explique-t-il mais également au niveau de la sécurité et la clarté de la voie. Cela permet d'identifier la voie douce sur toute la longueur, et faciliter la circulation même si elle est entre-coupée de la placette devant le primeur.

Cela représente un surcoût de 9 144.75 € HT.

Ce surcoût induit également une augmentation de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 111.02 € HT.

Sur l'ensemble total du projet d'un montant d'environ 830 000 € HT il n'y aura eu que ce seul avenant. M le Maire précise donc que le budget a été extrêmement bien suivi et contenu tant par les élus en charge du dossier que par la maîtrise d'œuvre.

En termes de subventions pour rappel il a été obtenu :

- 90 000 € de la communauté de communes
- 122 512 € du département
- 10 000 € du SIEDS
- 272 000 € de l'Etat
- Soit 494 512 €

Reste à charge pour la collectivité de 335 488 € HT

- Emprunt 300 000 €
- Autofinancement : environ 35 488 €

M le Maire explique qu'il fera un bilan chiffré précis de l'opération une fois celle-ci terminée.

Il reste à ce jour quelques plantations et de la signalétique à installer. Les éclairages publics seront en fonctionnement durant la 2^{ème} quinzaine de novembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider les 2 avenants tels que proposés ci-dessus.***

3) Avenant GPS (D402024)

Le service de Gestion du Personnel Scolaire porté par la communauté de communes évolue.

Un avenant n°2 est proposé et il va permettre (entre autres) une gestion d'un service minimum explique M le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'avenant n°2 à la convention de Gestion du Personnel Scolaire.***

4) Rapport qualité de l'eau service assainissement 2023 (D412024)

Le rapport de la qualité de l'eau du service d'assainissement collectif et non collectif 2023 doit faire l'objet d'un point à l'ordre du jour des conseils municipaux puisqu'il a vocation à permettre la transparence quant au fonctionnement de ces services et une information précise auprès des consommateurs sur sa qualité et sa performance expose M le Maire.

Il ne fait pas nécessairement l'objet d'une délibération mais M le Maire a souhaité que ce soit le cas afin de valider le fait que toutes et tous aient pu prendre connaissance de ce dossier.

M Christophe Naud regrette que le rapport ne soit pas plus facile à appréhender.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***Après échanges et débats que le rapport qualité de l'eau du service assainissement collectif et non collectif 2023 a bien fait l'objet d'une discussion au sein de conseil municipal et a bien été communiqué à l'ensemble des élus et élus.***

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

La cérémonie du 11 novembre

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN rappelle que le regroupement sera à 10h15 et la cérémonie à 10h30 afin de permettre à la commune d'Exireuil de pouvoir profiter du piquet d'honneur.

Campagne de stérilisation de la population féline errante

2 chats ont été trappés à ce jour (après 2 jours de trappe). La campagne s'étend du 21/10 au 30/10/2024.

Les chats sont stérilisés et identifiés et relâchés sur site explique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN. C'est le secteur de la Maladrerie qui est concerné durant cette 2^{ème} campagne 2024.

Marche Edmond Proust 2025

Une réunion de pilotage est prévue jeudi 24 octobre. En principe cette marche a lieu fin mai. Les élus et élus sont favorables pour participer à nouveau en 2025.

Bulletin municipal 2025

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN demande à l'ensemble des élus et élus s'ils ont relevé des événements particuliers en 2024, si le format habituel du bulletin doit être conservé, elle demande la transmission de photos etc. Certains élus et élus notent l'importance d'un dossier relatif aux travaux de la RD61.

Il y aura comme les années passées un comité de relecture efficace et bienveillant à prévoir.

Le service administratif pourra envoyer bientôt les éléments à l'attention des associations.

Quid d'un petit bulletin ou pas de bulletin fin 2025 ?

M le Maire souhaite également que soient organisées les réunions de secteur. Cela permet de réaliser un bilan par « quartier » ajoute-t-il.

Mmes Laurence FESTINO, Suzette AUZANNET et Nathalie LIEVENS sont d'ores et déjà volontaires pour participer à la réalisation du bulletin.

2) Développement local et ressources

M Christophe NAUD n'a pas eu l'affiche concernant la campagne de stérilisation. L'affiche n'est donc pas encore en ligne.

Il a participé à un échange avec l'entreprise Intramuros.

3) Vivre ensemble

Octobre rose

Mme Christelle GERODOLLE remercie les équipes techniques, le groupe scolaire et toutes celles et ceux qui ont contribué aux installations d'Octobre Rose. Elle précise que cette opération n'a pas nécessité de dépenses puisque tout a été réalisé avec des matériaux ou fournitures de récupération.

Téléthon

Le Téléthon se déroulera les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2024.

Des activités manuelles et du foot sont prévus cette année à nouveau. Il y aura également du VTT et les cartes avec les aînés.

Concernant le Rallython, il n'y aura pas de passage à Saivres mais passera à Sainte-Eanne cette année.

Mutuelle Mandarine

4 personnes ont adhéré. Des rendez-vous à domicile ont été organisés. Cela suit son cours, l'important étant que la mutuelle apporte une solution à des Nanteuillais et Nanteuillaises précise Mme Christelle GERODOLLE.

4) Travaux RD611



Travaux en cours

M Hervé PARTHENAY présente le travail réalisé par le service technique et notamment la création de sapins en bois. C'est une belle réussite.

Il est proposé d'en mettre un à l'école.

Il faudra peut-être en refaire un supplémentaire.

Concernant les ateliers, c'est le début des travaux de désamiantage.



L'hydrocurage a aussi été réalisé durant 2 jours à Pallu. Il y aura des réparations à faire et notamment des buses à changer.

La taille des arbres a commencé au niveau du cimetière et de l'école.

Les agents ont tondu le terrain de sport et réalisé le broyage des accotements des routes.

Il y a eu la pose d'un câble RJ45 à l'école.

Le calvaire au niveau des Sapins a aussi été restauré.

Le camion master a été réparé car l'embrayage était cassé.

Pour finir M Hervé PARTHENAY informe que la balayeuse de Saint-Maixent-L'Ecole est toujours en réparation mais devrait être prête dans peu de temps.

Enfance et jeunesse

Mme Suzette AUZANNET informe du contrôle sécurité et sanitaire des aliments de la cantine. Tout est aux normes.

Concernant le Conseil Municipal des Jeunes, les élections auront lieu après les vacances.

M Christophe NAUD se réjouit de constater que les locaux de l'école sont occupés pendant les vacances scolaires dans le cadre d'un stage de soutien scolaire pour des élèves de CM. C'est une enseignante de l'UEE qui s'en occupe indique Mme Suzette AUZANNET.

IV - Questions diverses

M le Maire évoque les problèmes de chauffage de la mairie. Une demande de subvention sera déposée auprès du SIEDS. Le dossier de la mairie devrait passer en commission le 19/11/2024.

Le propriétaire du fonds de commerce le P'tit Toqué a informé de son départ. Il a vendu le fonds de commerce. M le Maire fait lecture du courrier qu'il a reçu de ce dernier soulignant plusieurs problèmes au niveau du bâtiment et demandant l'exonération de 4 mois de loyers. M le Maire fait également lecture de sa réponse indiquant pourquoi il ne donnera pas de suite favorable à cette demande. Le conseil municipal valide son positionnement.

M le Maire indique qu'il a également sollicité un devis pour des travaux au niveau de la toiture du P 'tit Toqué. Ces travaux seront à réfléchir en 2025. En attendant, un couvreur va intervenir pour s'occuper des gouttières.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire



La secrétaire de séance,

